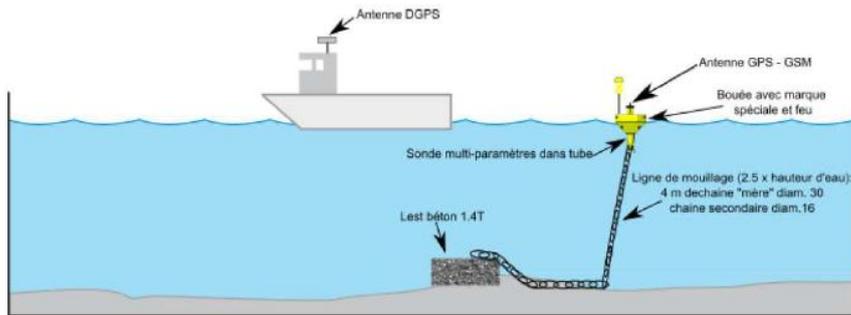


Autorisation d'occupation temporaire du DPM



**Campagne de suivis
environnemental pour les
emménagements portuaires**

Port Atlantique de la Rochelle



Commission Nautique Locale

Historique du dossier

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation initiale lors de la CNL 22/11/2019 et recueillis un avis favorable sous réserve de la diffusion des positions des bouées via un AVURNAV, affichage au port de pêche, et qu'une des 2 bouées de référence (1 ou 2) soit enlevée dès que possible.

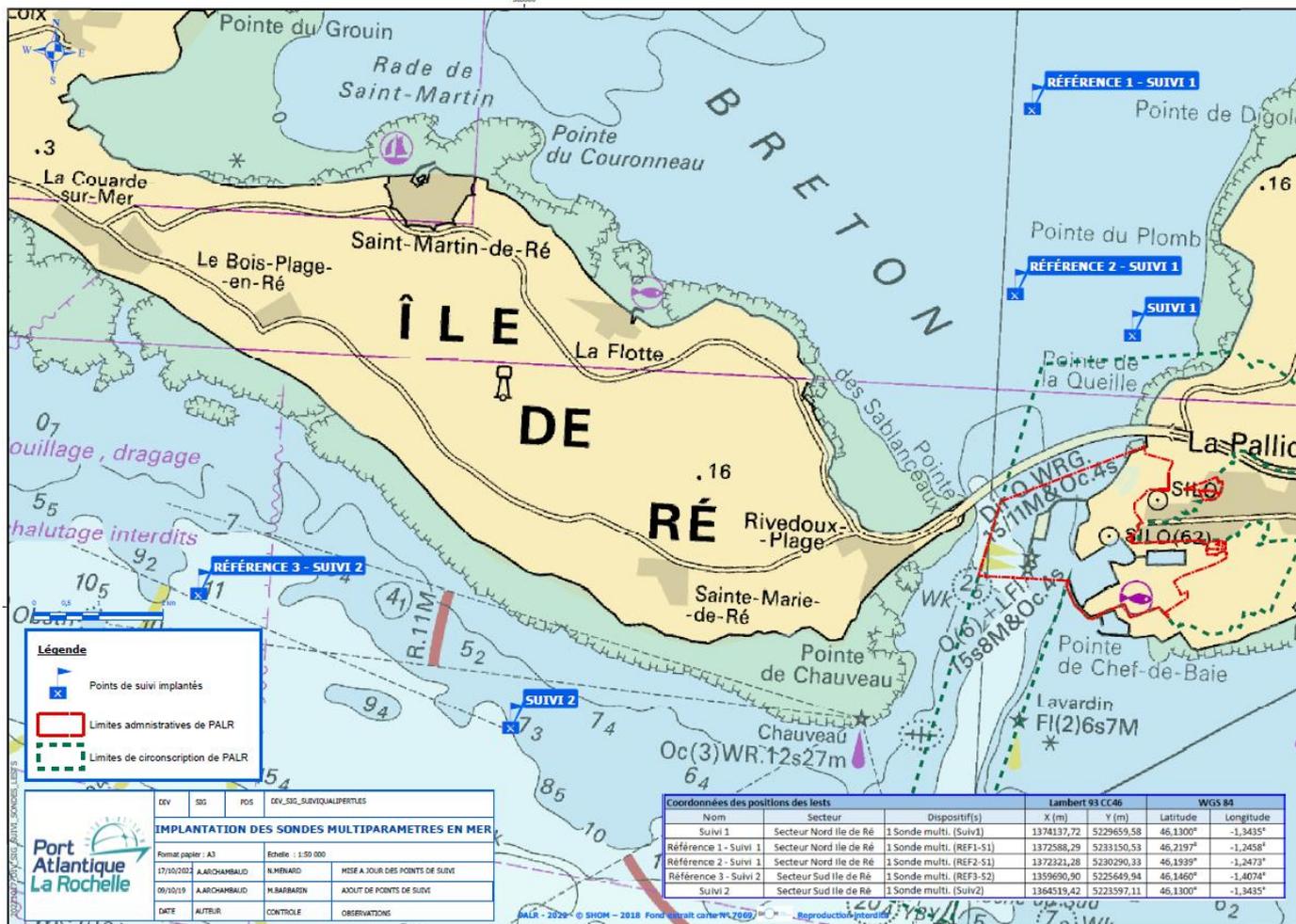
De la délivrance d'un arrêté d'Occupation temporaire N°17-17297-0015 délivré en date du 02 décembre 2019 et expirant le 01 décembre 2021, après obtention des avis conformes du PREMAR et du CZM.

Contexte

Dispositif de mesures dans le cadre du projet Port Horizon 2025 (PH2025) mené par le Port Atlantique La Rochelle – MR2 : Mesures de réduction des incidences du rejet de déroctage de matériau marno-calcaire, mesures de température, salinité, turbidité et oxygène dissous, et suivre les incidences physiques et biologiques des immersions des déblais de dragage et de déroctage

Les résultats obtenus dans le cadre de la mesure MR2 permettront de réaliser au mieux des travaux.

Localisation



Durée de mesure et d'occupation de bouées et mesures instrumentées est jusqu'au 31/12/2025

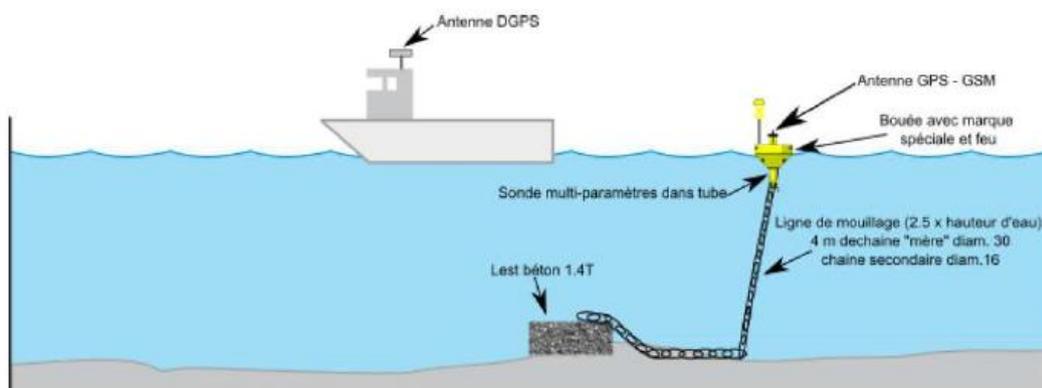
Localisation : Pertuis Breton et Pertuis d'Antioche

	Nom	Dispositif	Rayon d'évitement (m)
1	Suivi 1	1 Sonde multi. (Suiv1)	9 m
2	Référence 1 – Suivi 1	1 Sonde multi. (REF1-S1)	9 m
3	Référence 2 – Suivi 1	1 Sonde multi. (REF2-S1)	9 m
4	Suivi 2	1 Sonde multi. (Suiv2)	18 m
5	Référence 3 – Suivi 2	1 Sonde multi. (REF3-S2)	20 m

Dispositif



- **Sondes multiparamétriques** : appareil de mesure maintenu en immersion 1,50 en dessous de la surface,



Signalisation :

- 5 Bouées de 600 litres, de couleur Jaune, équipées d'une perche en aluminium jaune de 1,5m, surmontée d'une croix de Saint André et d'un dispositif lumineux type SADO (feu jaune à éclats groupés par 5 en 20 secondes, portée 2milles)

corps-mort:

- lests en béton de 1400 kg situés à marée basse entre 2 et 3 mètres de profondeur dans le pertuis Breton, et entre 10 et 15m dans le pertuis d'Antioche.

- chaînes de 16mm d'une longueur égale à 2,5x la hauteur d'eau.

L'entretien des sondes sera effectué au minimum une fois par mois et l'entretien des mouillages au minimum une fois par an.

Les bouées sont localisées par GPS. Les positions sont envoyées 2 fois par jour et en cas de dérive hors des cercles d'évitage, une alarme est envoyée à l'exploitant.

Procédure

Consultation des services et organismes intéressés

- CNL de ce jour.
- Préfet Maritime,
- Autorité militaire,
- Service Eau, Biodiversité et Développement Durable,